

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 28 FÉVRIER 2022

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **LUNDI 28 FÉVRIER** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle de l'Amitié** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 février 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

M. AZELART Laurent a donné procuration à M. BOULET Michel.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Par courrier en date du 14 décembre 2021, reçu le 22 suivant, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) nous informe que le bureau communautaire, réuni le 26 novembre 2021, a émis un avis favorable à la réalisation d'un port de plaisance à AIRE-SUR-LA-LYS.

Après avoir lancé la consultation des entreprises et attribué les différents marchés de travaux, le démarrage des travaux est entré dans sa phase de préparation le 29 décembre 2021.

Dans ce cadre, et pour les différents projets que la CAPSO porte à l'échelle du territoire, elle confie au travers d'une convention de remise d'ouvrage, une partie des entretiens à la commune concernée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1^{er} - D'AGREER les termes **CI-ANNEXES** de la convention de remise d'ouvrage, dans le cadre de la création du port fluvial à AIRE-SUR-LA-LYS, à intervenir avec la CAPSO ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels, ainsi que procéder à l'ensemble des formalités rendues nécessaires à son application.

Pour **extraire** forme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX
AIRE-SUR-LA-LYS
PAYS DE CALAIS